

RWANDA : LE GÉNÉRAL ROMÉO DALLAIRE AVAIT-IL UN AGENDA CACHÉ ?

Dans les mois qui le précédèrent, puis durant le génocide lui-même, le comportement du général Dallaire, chef des casques bleus de l'ONU au Rwanda, fut insolite. Ses fautes de commandement et ses initiatives aberrantes font qu'il est légitime de s'interroger sur ses motivations profondes. Fut-il incroyablement incompétent ou, au contraire, n'aurait-il pas été mis à la tête de la *Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda* (MINUAR) afin de faire gagner l'APR-FPR (Armée patriotique rwandaise-Front patriotique rwandais) du général Kagamé ?

En application des accords de paix d'Arusha signés en 1993 entre le gouvernement rwandais et l'APR-FPR, l'ONU devait garantir la transition dite démocratique. Pour cela, la *Résolution 872* (1993) du Conseil de Sécurité du 5 octobre 1993 porta création de la *Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda* (MINUAR). Son chef en était M. Jacques Roger Booh-Booh, un diplomate chevronné de nationalité camerounaise qui fut nommé *Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU au Rwanda* (RSSG). Il avait sous ses ordres le général canadien Roméo Dallaire. Cet officier à la personnalité fragile^[1] qui ne connaissait rien de l'Afrique et qui n'avait aucune expérience du commandement opérationnel, eut donc à commander aux 2 539 hommes de la MINUAR^[2].

Avant le génocide

Dès son arrivée au Rwanda, le général Dallaire eut une attitude pour le moins ambiguë. Dans son livre^[3] qui a pour sous-titre éloquent « Révélations sur les dérives d'un général de l'ONU au Rwanda », M. Booh-Booh qui était donc le supérieur hiérarchique de Roméo Dallaire, écrit sans détours que :

« *Dallaire n'était pas neutre : il était plutôt de connivence avec le FPR. Voilà la clé qui permet de comprendre cette situation* » (Booh-Booh, 2005 : 123).

Cette « proximité » avec le FPR fit que les rapports entre la MINUAR et le gouvernement légal rwandais se détériorèrent. Le président rwandais Habyarimana reprocha ainsi publiquement sa passivité au général après l'assassinat par le FPR de membres du MRND, le



Le général Roméo Dallaire

parti présidentiel, dans la zone démilitarisée, laquelle étant sous administration de l'ONU, était placée sous la protection de la MINUAR :

[1] De retour du Rwanda, il quitta l'armée après avoir fait une dépression nerveuse.

[2] Ils provenaient de 24 pays, les plus gros contingents étant fournis par le Bangladesh (942 hommes), le Ghana (843) et la Belgique (440).

[3] Booh-Booh, P.-R., (2005) *Le patron de Dallaire parle. Révélations sur les dérives d'un général de l'ONU au Rwanda*. Paris.

« (...) se tournant vers le général Dallaire, le président n'a pu dissimuler son irritation de constater que rien n'avait été fait pour interpellier les personnes qui avaient assassiné plus de quarante candidats du MRND aux élections locales le 17 novembre 1993 près de Ruhengeri. Il soupçonnait le général Dallaire de connaître la vérité sur cette affaire, mais de chercher à couvrir les commanditaires de ces meurtres odieux » (Booh-Booh, 2005 : 36).

Quelques semaines plus tard, à la fin du mois de décembre 1993, 600 soldats de l'APR du général Kagamé chargés de servir de garde aux futurs ministres et députés FPR entrèrent à Kigali, escortés par la MINUAR. Le général Dallaire les laissa alors s'installer au CND (Conseil national du Développement, l'ancien Parlement), lieu pourtant hautement stratégique permettant de couper Kigali en deux.

Il commit ensuite plusieurs fautes grossières qui eurent des conséquences dramatiques quelques mois plus tard durant le génocide :

1) Il ne prit aucune mesure pour éventuellement pouvoir fixer ces hommes au CND en cas de violation du cessez-le-feu.

2) Il laissa le contingent FPR/APR se renforcer au CND. Les hommes de Paul Kagamé firent ainsi entrer dans le bâtiment des armes camouflées sous les chargements de bois destinés à la cuisine et qui arrivaient de Mulindi sur la frontière ougandaise.

Conscient de ces très graves violations des accords d'Arusha, le colonel belge Marchal, chef du secteur Kigali pour la MINUAR, demanda alors au général Dallaire, son supérieur, qu'une opération de fouille de ces camions soit faite. Le général demeura étrangement passif, ce qui fit que l'APR continua à se renforcer clandestinement (TPIR-98-41-T, Marchal, 30 novembre 2006, pp. 24-25).

Des transfuges du FPR déclarèrent même devant le TPIR et les juges français enquêtant sur la destruction en vol de l'avion du président Habyarimana le 6 avril 1994, que ce fut à l'occasion de ces transports depuis Mulindi qu'auraient été introduits au CND les deux missiles qui servirent à abattre l'avion.

3) Les forces de l'ONU exercèrent un contrôle plus que drastique sur les FAR (Forces armées rwandaises) dont elles consignèrent les hélicoptères et l'armement collectif qui fut placé sous la garde des casques bleus. Tout au contraire, le général Dallaire laissa l'APR s'armer en Ouganda en violation des accords de paix. M.Booh-Booh est très clair à ce sujet :

« (...) aucune étude critique n'a été faite par Dallaire sur les sources de ravitaillement en armes du FPR. Jamais il n'a reconnu que l'Ouganda roulait pour le FPR dans ce domaine

malgré les multiples informations que nous avons à ce sujet. Son travail devenait dès lors partiel et déséquilibré (...) » (Booh-Booh, 2005 : 95).

Au sujet des armes ougandaises livrées à l'APR-FPR en totale violation des accords d'Arusha, nous avons la preuve que le général Dallaire a menti à la communauté internationale. Or, un tel mensonge a permis au général Kagamé de préparer son plan de conquête du pouvoir par les armes.

Le 1^{er} mars 1994, le général reçut ainsi un câble de Kampala, envoyé par le colonel Asrar Haque commandant l'UNOMUR (Mission de l'ONU en Ouganda), l'informant qu'une importante livraison d'armes de la NRA (armée ougandaise) au FPR était en cours. Ce câble détaillé contenait la description, le type d'armes et de munitions composant le convoi (TPIR-L0023836).

Or, le 2 mars, donc au lendemain de la réception de ce document, une réunion se tint à Kigali avec les ambassadeurs de Belgique, de France, d'Allemagne et des Etats-Unis. Ces derniers firent état d'informations reçues du gouvernement rwandais au sujet de ces livraisons faites en totale violation des accords d'Arusha. En réponse, le général Dallaire affirma aux diplomates que les accusations portées par les autorités rwandaises étaient infondées (TPIR, 2000-56-T, mardi 5 décembre 2006, pp 72-73).

Présent à cette réunion dont il fit le compte-rendu à Koffi Annan, secrétaire général de l'ONU, Roger Booh-Booh, son représentant spécial au Rwanda et supérieur du général écrivit :

« He (Dallaire) stressed, for example, that recent Government report of the large-scale movement of FPR military equipment and personal from Uganda into Rwanda were unfounded » (Booh-Booh à Annan, 2 mars 1994, paragraphe 6, TPIR- L0006445).

Pendant le génocide

Après l'attentat du 6 avril 1994 qui fut le détonateur du génocide, le général Dallaire continua à avoir une attitude « équivoque » :

1) Alors qu'il était le garant du processus de paix, il ne fit rien pour s'opposer à la reprise unilatérale des hostilités par Paul Kagamé, ne le mettant pas en demeure de mettre un terme à son offensive sur Kigali.

2) Alors qu'avec ses blindés venant en appui de l'excellent contingent de para-commandos belges, il aurait facilement pu sécuriser l'axe stratégique menant du centre-ville de Kigali à l'aéroport, il replia tout au contraire ses forces dès la nuit du 6 au 7 avril, abandonnant ainsi cet axe vital qui était pourtant sous sa garde et que l'APR-FPR s'empessa de couper,

paralysant ainsi les défenses des forces gouvernementales.

3) Le 7 avril, quand le FPR eut unilatéralement rouvert les hostilités, le général Dallaire ne condamna pas cette violation gravissime des accords d'Arusha et, au lieu d'agir sur la partie qui avait déclenché la reprise de la guerre, à savoir les forces du général Kagamé, il somma au contraire les forces gouvernementales, les FAR, de rester dans le cadre des Accords d'Arusha.

Il alla encore plus loin en leur interdisant de simplement se défendre car il leur refusant la possibilité de récupérer les armes mises sous séquestre par les casques bleus.

Mais il y aurait encore plus grave. Selon M. Booh-Booh, le général Dallaire aurait en effet renseigné les forces du général Kagamé en leur donnant les positions des éléments de l'armée gouvernementale.

Devant le TPIR, la question lui fut ainsi posée en ces termes :

« Monsieur Booh-Booh, page 161 de votre ouvrage vous dites cela : « A plusieurs reprises, les soldats du FPR ont été surpris dans le bureau du général Dallaire en train de se faire expliquer la carte d'état-major de la MINUAR qui indiquait les positions des FAR en ville et dans l'arrière-pays ». Est-ce que vous confirmez cela ? ».

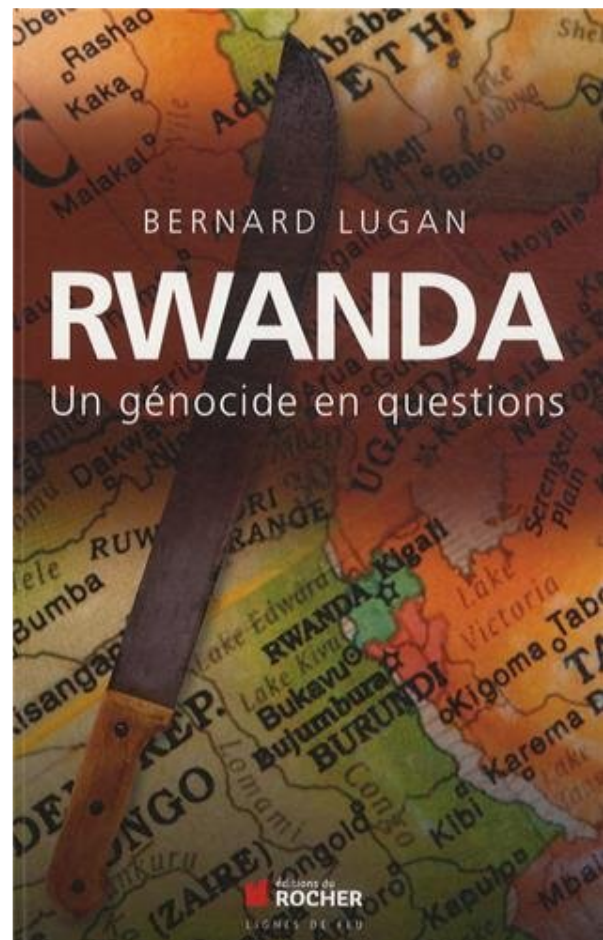
Réponse de Roger Booh-Booh :

« Non seulement je confirme, mais le général Dallaire, lorsque mon livre est arrivé au Canada, a répondu à cette question. Il a dit qu'il recevait tous les militaires des deux côtés dans son bureau, donc, si on a vu les militaires du FPR, ça se passait tout à fait normalement. Mais c'est faux. Lorsque la bataille éclate (le 7 avril 1994) il n'y a plus de militaires des FAR au quartier général de la Minuar (situé en zone conquise par le FPR). Avant il y avait des agents de liaison (...) mais dans la période que j'évoque ici^[4], il n'y avait plus de soldats des FAR. Donc, il n'y avait qu'une partie qui venait prendre des renseignements sur la position des troupes sur le terrain ». (TPIR-98-41-T, Booh-Booh, lundi 21 novembre 2005, page 91).

Nous venons de voir que les manquements du général Dallaire, l'homme qui présida au plus grand échec militaire de l'ONU depuis sa création sont à ce point nombreux qu'il est donc licite de demander si une telle incompétence est concevable chez un officier général. L'explication ne se trouverait-elle alors pas plutôt dans l'hypothèse défendue par M. Booh-Booh, à savoir celle d'une « mission cachée » ?

Selon ce dernier, le général canadien qui avait une « hostilité viscérale aux francophones et aux Français » (Booh-Booh, 2005 : 139) aurait donc été nommé à la tête de la MINUAR afin de permettre la réalisation du plan américain visant à évincer la France du Rwanda puis du Zaïre.

De 1990 à 1993, durant les trois premières années de la guerre du Rwanda, François Mitterrand mit ce plan en échec. Avec l'arrivée de la droite au pouvoir à la suite des élections législatives de 1993, le président de la République n'eut plus les mains libres et les nouvelles autorités françaises furent totalement passives. Elles laissèrent alors les FAR se faire écraser par le FPR, puis elles abandonnèrent le maréchal Mobutu, pourtant seul capable de maintenir un semblant d'unité dans son artificiel pays comme les terribles événements qui suivirent son départ le montrèrent. Constamment défendu par les Etats-Unis, par les Britanniques et par Israël, le Rwanda du général Kagamé put alors entreprendre sans états d'âme de dépecer la partie orientale de la RDC, l'ancien Zaïre.



POUR LE COMMANDER :
WWW.BERNARD-LUGAN.COM

[4] M. Booh-Booh parle de ce qu'il a pu voir après le 15 avril quand, réfugié, il fut hébergé au QG de la Minuar.